

EXTENSION DE L'INSTALLATION DE TRAITEMENT DES EAUX - MARCHÉ DE GRÉ A GRÉ
AVEC LA STE DEGREMONT - n° 619

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'installation de traitement des eaux, située au niveau de la station de pompage de MEREVILLE, va être à très court terme, insuffisante pour assurer le traitement des volumes importants de l'eau nécessaire aux besoins de l'agglomération.

Il propose donc de réaliser l'extension de l'installation actuelle, dont les premiers éléments ont été installés en 1969 par la Société DEGREMONT.

Il soumet au Conseil Municipal des devis des travaux à entreprendre pour assurer cette extension, lesquels sont estimés à 38.808 F 00 TTC conformément à la proposition de la Société DEGREMONT en date du 3.12.1973.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- décide la réalisation des travaux d'extension de l'installation de traitement des eaux de la commune,

- accepte le devis présenté le 3 décembre 1973, par la Sté DEGREMONT, 183, avenue du 18 juin 1940, à 92151 SURESNES et décide de passer avec ladite

Société un marché de gré à gré d'un montant de 38.808 F 00 TTC,

- autorise le Maire à signer ce marché de gré à gré,

- décide d'assurer le financement de ces travaux sur les crédits inscrits à l'article 230 du budget communal.

